



LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 57 AVRIL 1991

ISSN 029117 CCP 77.44.41.P

Le Bureau de XVI^e DEMAIN est heureux et très fier de compter parmi ses membres, depuis 15 ans, Jean ALAURENT dont l'expérience lui est si précieuse.

L'Institut Canadien des Urbanistes (I.C.V.) donne, chaque année, à son prix d'excellence, le nom d'un "ancien" éminent dans la profession.

Pour 1991, elle remettra, à Québec, le prix JEAN ALAURENT. Notre Ami Jean y fut Directeur de l'Université de Montréal, pendant plusieurs années.

Nos amis vont partager notre joie.

NOS DOSSIERS dernières....

PASSY-KENNEDY : Le contentieux n'est toujours pas réglé.. Mais le jugement du Tribunal Administratif semble proche.

D'après les plans communiqués, il semble que le projet initial, primé au Concours, ne soit plus maintenant qu'un souvenir. Cela impliquerait-il que d'autres concurrents écartés, d'autres projets permettent alors d'utiliser une nouvelle possibilité de recours ?

Les 15.000 m² d'espace vert, les équipements publics et les logements sociaux que nous demandions ne sont pas remis en cause.

Et les 1.000 m² de commerces prévus dans le projet donneront un agrément significatif à la vie du quartier.

"Promenade MUETTE AUTEUIL"

L'enquête Publique a été très suivie : 650 personnes s'y sont intéressées, 300 ont émis critiques et vœux.

Et, à la suite de l'intervention de M. TAITTINGER, des précisions ont pu être apportées qui ont calmé certaines

inquiétudes, tout particulièrement au sujet de la dénivellation entre la "coulée verte" et le bld Beauséjour qui sera supprimée, la promenade étant au niveau des rues adjacentes sur toute sa longueur.

Et la création de parkings locatifs dans le secteur J. Sandeau répondra aux demandes pressantes des riverains.

AQUARIUM TROCADERO : Un retard est pris en raison d'un différent entre le groupe de promoteurs retenus pour la reconstruction : SOCRATE (architecte PATRIARCHE) et S.P.E.I. Développement qui réunit les investisseurs.

Essai de conciliation le I.3.9I avec les Services de la Ville.

Le projet modifié répondant aux vœux du Jury, les investisseurs sont priés de modifier leur position. Ou l'urgence autoriserait la Ville à se porter pétitionnaire.

Projet définitif : Juin 1991 - Juillet : clôture du tour de table - décembre : appel d'offres - 1^o trimestre 93 : fin de construction de l'aquarium - 2^o trimestre 93 : aménagements intérieurs - 1994 : essais du bassin et aménagement des jardins. Inauguration prévue : courant 1994.

On reste un peu étonné de la longueur des opérations pour un tel équipement très attendu, très visité, dans un lieu très prestigieux....

UN RECORD EUROPEEN....

Une lettre récente du "CATRAL" nous a fait découvrir quelques chiffres surprenants : le nombre des jours de classe des écoliers, dans la C.E.E.

Belgique : 182 - Danemark : 200 - R.F.A. : 200 à 226 -
Grèce : 175 - Espagne : 170 à 185 - Irlande : 180 à 200 -
Italie : 200 - Luxembourg : 216 - Pays Bas : 195 à 240 -
Portugal : 164 à 208 - Royaume Uni : 190 à 200 et
France : 158 jours ! ...

Nos enfants seraient-ils plus "gavés" pendant ces 158 jours ?
Ou moins "cultivés" ?

Quelques heures d'Instruction Civique ne pourraient-elles y être ajoutées ? Elles ne réduiraient que fort peu ce curieux privilège et prépareraient des citoyens, sans doute, plus civilisés.

UNE ENQUETE " ORDURES MENAGERES "

Qu'en faites-vous ? que deviennent-elles ? que coûte leur enlèvement ?

On répond facilement à ces questions qui soulèvent un intérêt passionné. Et on propose des "solutions", on fait des suggestions.

Mais que d'ignorance : peu de nos interlocuteurs savent qu'une sélection, qu'un tri est possible, et utile - qu'il est des déchets dangereux - qu'il existe pour eux des conteneurs spécifiques - que des collectes sont organisées (piles-boutons par la Croix Rouge, gros matériel par les Services de la Ville)

- qu'un recyclage peut être envisagé pour une grande partie d'entre eux. Et pourtant, presque tous admettent devoir "payer" pour favoriser des études sur le recyclage, la collecte, la réduction des emballages "non biodégradables", l'utilité des consignes...

La protection de l'environnement devient, tout doucement, un souci proche et quotidien. Et peu ou prou qui ne se sent concerné ?

Une séance du C.I.C.A. (Conseil d'Initiative et de Consultation des Associations) ne pourrait-elle être consacrée à ce sujet ? Les questions, les réponses, une meilleure information aideraient à améliorer la participation de tous pour prendre en charge ces problèmes de pollution quotidienne.

P.S. Pour ceux qui l'ignoreraient encore : le CICA est l'instance légale où les habitants, les associations de l'arrondissement sont invités à poser des questions à leurs Elus - et y reçoivent des réponses, au cours d'une séance trimestrielle, à la Mairie.

" REFLEXIONS D UN PASSANT "

Les grands vents de l'hiver dernier ont provoqué dans nos rues des chûtes nombreuses d'objets : des pots de fleurs éclataient sur la chaussée, rue Colonel Bonnet, et ailleurs.

Mais, c'est par un temps tout à fait calme qu'une petite fille de 4 ans a été tuée par la même cause, rue de l'Annonciation, la plus campagnarde du quartier.

Les suites données à cet accident ne semblent pas avoir dépassé le simple constat. S'agit-il d'une simple contravention de police de 3° classe, avec amende prévue par l'article 99.2 du règlement sanitaire départemental ? .. ou d'un homicide par imprudence relevant du Code Pénal ? ..

Le règlement sanitaire concerne, au premier chef, la salubrité et le souci d'éviter que les voies étroites prennent une allure napolitaine. Les objets menaçant de "chûter" doivent donner lieu à procès-verbal par le Commissaire de Police ou le Service du Ravalement et de l'Hygiène de la Ville.

Celle-ci, dans les immeubles qu'elle gère, interdit par règlement intérieur "d'étendre du linge aux balcons, fenêtres et loggias ou d'y placer des objets susceptibles de nuire à l'esthétique", discipline devenue règle générale.

Il va sans dire que les éléments de literie et la nappe du déjeuner n'y doivent pas être secoués. Et pourtant

Tout au long des années, subsistent, çà et là, dans les rues les plus BCBG du I6^e, de curieux entrepôts de balcons dont les plus innocents sont les rondins pour la cheminée, et l'on peut relever des anomalies d'accrochage dans les rues les plus fleuries de nos quartiers.

Les balcons n'y sont pourtant pas les plus menaçants mais bien sûrement les barres d'appui des fenêtres du dernier étage où..... s'encadraient, jadis, Mimi Pinson ou Jenny l'ouvrière...

Doux fantômes..... Mais où est celui de la petite fille ?

CONTREDANSES où va l'argent ?

Le nombre des contraventions dépasse 10 millions par an pour l'ensemble des communes de la Région.

Pas étonnant si l'on en juge par les infractions que chacun de nous commet ou voit commettre !

La répartition du produit se fait au bénéfice des communes, selon le nombre de leurs habitants. Celles revenant aux communes de plus de 10.000 habitants leur sont versées directement. Celles destinées aux autres sont réparties par les Conseils Généraux qui établissent la liste des bénéficiaires et fixent le montant des attributions selon l'urgence et le coût des travaux à réaliser.

Les Préfets versent ensuite ces crédits aux communes bénéficiaires Pour la Région Parisienne, les recettes sont partagées entre :

des le Syndicat des Transports Parisiens	: 50 %
- la Région	25 %
- les Communes ou Groupement de communes	25 %

Ce produit des amendes devant financer :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux et les autres moyens de transport.

- aménagement de voirie et équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux

- équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

Toutes ces mesures destinées aux transports en commun.

Pour la circulation routière :

- étude et mise en oeuvre des plans de circulation
- création de parcs de stationnement
- installation et développement des signaux lumineux et de la signalisation horizontale.
- aménagement de carrefours
- différenciation du trafic
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

Un tel programme devrait nous inciter à régler avec plus de régularité et le coeur moins gros les contraventions lorsque l'on fait partie de ceux qui n'ont pas les moyens de les "faire sauter".

LEGS et respect...

La Paroisse Notre Dame d'Auteuil a rappelé, à l'entrée de la nouvelle Maison Paroissiale, le souvenir de la générosité de la Famille LEGENDRE et a donné leur nom à une des salles de réunions.

A l'occasion du legs, Madame Legendre avait demandé que la tombe familiale, au Cimetière d'Auteuil, soit entretenue par les héritiers.... mais depuis 1871 où elle avait été endommagée par les obus de la Commune, il semble que cette clause ait été oubliée. Cette tombe reste pourtant sous la sauvegarde des Beaux Arts. Mais il ne semble pas que depuis un grand intérêt ait été porté pour son entretien et sa remise en état par les divers propriétaires....